

LES PARTENAIRES

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme départemental indépendant chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À travers ses actions : conseils aux collectivités et aux particuliers, formation, coordination de journées thématiques pour les élus, les techniciens de collectivités, les professionnels de la construction et du cadre de vie, accompagnement et sensibilisation des enseignants, organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, conférences, journée du patrimoine, etc.) le CAUE remplit une mission de service public.

Tél.: 05 53 48 46 72 - Courriel : secretariat@caue47.com - Site : www.caue47.com

Le Conseil général de Lot-et-Garonne, à travers sa politique de préservation du patrimoine, œuvre en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine qu'il soit mobilier ou immobilier, public ou privé, protégé au titre des Monuments Historiques ou non protégé. Un régime d'aide en faveur du patrimoine non protégé permet d'accompagner techniquement (avec le soutien du CAUE 47) et financièrement les porteurs de projets publics et privés. Ainsi depuis la création de ce dispositif, près de 400 projets de restauration ont été soutenus par le Conseil général, participant ainsi à la mise en valeur des richesses patrimoniales de notre département.

Tél.: 05 53 69 40 39 - Courriel : nagasc@cg47.fr - Site : www.cg47.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de promouvoir la connaissance, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Elle contribue ainsi à la protection de nos paysages. L'avis de l'**architecte des bâtiments de France** est obligatoire dans le cadre de l'instruction des labels (fiscaux et non fiscaux), et pour l'instruction des dossiers publics/associatifs. Dans tous les cas, cet avis reste obligatoire dans le cadre de travaux de démolition et de restauration des parties disparues au cours du temps. Le CAUE 47 accueille le siège de la délégation départementale, représentée par son délégué : Jean Jacques Carle.

Site : www.fondation-patrimoine.org

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne est un service déconcentré de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure avec le concours de toute l'équipe des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés.

Tél.: 05 53 47 08 42 - Courriel : sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr

Site : www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr



CIRCUIT DÉCOUVERTE PATRIMOINE DE PAYS LOT-ET-GARONNAIS SAMEDI 15 JUIN 2013

SITE N°2 : RESTAURATION D'UN PIGEONNIER
(COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE - LIEU DIT COMBIS)



LOT-ET-GARONNE
Conseil général



caue 47

NATURE DU PROJET : Le pigeonnier, situé à Meilhan-sur-Garonne, au lieu-dit Combis, au sein de l'exploitation agricole, avait déjà subi lors de la tempête de 1999 de nombreux dégâts. Les forts vents de l'hiver 2011 ont encore plus fragilisé l'édifice amenant le toit à quatre pans, recouvert de tuiles plates, à s'effondrer. L'objectif était donc principalement de restituer la toiture de manière à sauver ce bel exemple de petit patrimoine rural.

PORTEUR DE PROJET : Propriétaire privé

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI : Le pigeonnier est de type tour carrée, couvert par une toiture à quatre pentes. La maçonnerie est en moellons de pierre calcaire, enduite à la chaux. Les seuls percements sont une porte d'entrée côté nord et, sur la façade est, au rez-de-chaussée, une baie rectangulaire qui apporte un éclairage naturel et en partie supérieure des trous d'envol rectangulaires pour les pigeons, situés comme toujours du côté opposé aux pluies et aux vents dominants.



NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / CORPS DE MÉTIERS :

Le souci du propriétaire a été de choisir avec soin les matériaux pour conduire une véritable restauration : bois de chêne issu de la propriété et conservé soigneusement, tuiles fabriquées à la main, sables pris dans un champ sur le site même pour les raccords d'enduit. Les pièces de charpente abîmées ont été remplacées par des pièces en bois de chêne et de sections identiques. La lucarne disparue a été reconstruite avec des proportions adaptées à la toiture et, elle sera obturée par des planches percées de trous d'envol circulaires. L'épi de faîtage est coiffé d'une poterie vernissée. La génoise a dû être en partie refaite (dernier rang) en respectant son aspect d'origine (tuiles canal de récupération), les mortiers de scellement et garnissage étant teintés par des sables. Enfin, les enduits dégradés ont été réparés (comme préconisé) par des interventions ponctuelles en raccordement sur l'existant, en particulier en partie supérieure et en pied de l'édifice avec un enduit à la chaux lissé (mortier de chaux aérienne avec sables locaux). Les parties conservées ont simplement été nettoyées. L'emploi authentique des matériaux, tous d'origine locale, ancre cette réalisation dans la tradition d'édification du bâti vernaculaire. Les entreprises SARL Storm Pruvot, Entreprise Bernard Turani, Entreprise Belotto sont intervenues.

DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX : 2013



AIDES FINANCIÈRES : Cette restauration a bénéficié d'une aide du Conseil général de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide en faveur du patrimoine non protégé (PNP) et d'un soutien financier dans le cadre programme européen Leader.

GLOSSAIRE

Épi de faîtage : Assemblage des chevrons autour du poinçon d'une couverture de forme conique ou pyramidale. (*Vocabulaire de l'architecture, Principes d'analyse scientifique, tome 1, Ministère des affaires culturelles, page 208, 1972*).